

Réf : DCM2026-18

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 17/04/2026

Notifiée aux élus le : 17/04/2026

Date de l'affichage : 17/04/2026

OBJET: DF - CINÉMA- COMPTE
FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

SÉANCE JEUDI 30 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 17 avril (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Maryline POUGENC – Luc VERNHES – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Jean-Alain CASACCI – Serge PINQUIER – Mariana GARCIA – Nathalie CAVAILLÉ – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET - Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO - Christian LAPISARDI – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BREYSSE procuration à André MORRA, Jean-Philippe CHARPIN procuration à Yannick BUSSAC, Nicole SABATIER procuration à Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Cédric BONATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence COMBE

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du CFU et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, ainsi que son article L2121-31 relatif à l'adoption des CFU ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 modifiée relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le compte financier unique (CFU), établi conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT afin de constituer l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Considérant la validation du projet de CFU par le service de gestion comptable de Vauvert, territorialement compétent ;
- Considérant que M. Joachim RAMS, Adjoint délégué aux Finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique 2025
- Considérant que M. Cédric BONATO, Maire en exercice, ne participe pas à la présente délibération, lors du vote du CFU 2025 ;

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à améliorer la transparence et la lisibilité des informations financières des collectivités locales, en mettant en évidence les données comptables aux côtés des données budgétaires. Cette approche permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer au débat démocratique sur les finances locales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production la vue d'ensemble, issue de la maquette ci-annexée du compte financier unique 2025 du budget annexe du Cinéma se présente ainsi que suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – VUE D'ENSEMBLE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	122 349,00	302 410,93	424 759,93
	Recettes réalisées (1)	102 417,46	291 851,48	394 268,94
	Restes à réaliser	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	46 775,21	330 850,00	377 625,21
	Dépenses réalisées	46 256,31	300 530,54	346 786,85
	Restes à Réaliser	-	-	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	56 161,15	-8 679,06	47 482,09
Résultats antérieur reportés	Résultats antérieurs reportés	-75 573,79	28 439,07	-47 134,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-19 412,65	19 760,01	347,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-19 412,64	19 760,01	347,37

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte financier unique du budget annexe cinéma, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **D'arrêter** le résultat définitif pour l'exercice 2025 tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe cinéma, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **ARRÊTE** le résultat définitif pour l'exercice 2025 tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes

*Pour le Maire et par
délégation,
Mme POUJENC,
Adjointe.*



Résultats du vote :

Délibération 2026-18	DF - CINÉMA- COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication